



CIR

Centre d'innovation
en matière de réglementation

Environnement et
Changement
climatique Canada
(ECCC)

1er septembre
2021 au 31 mars
2022

60 000 \$

Le Fonds de renforcement des capacités des organismes de réglementation

Projet de recherche sur la normalisation des règlements et la codification des règles

Par l'intermédiaire des consultations menées dans le cadre du processus de l'Examen réglementaire ciblé, ECCC a entendu les intervenants affirmer que les règlements ne sont pas « créés égaux » et que certaines d'entre elles peuvent rendre le respect de leurs exigences difficile et fastidieux.

ECCC ne dispose pas d'une approche harmonisée pour la conception des exigences réglementaires. Il y a donc parfois un accroissement du fardeau administratif pour les entités réglementées, un chevauchement des exigences réglementaires ainsi qu'une réduction de l'efficacité de l'administration interne des règlements.

Ce projet devait permettre de cerner des pratiques exemplaires et des méthodologies destinées à mettre au point une approche normalisée pour la modification et la conception des futurs règlements ainsi que les modèles de rapport associés.

La proposition prévoyait de faire appel à un expert universitaire canadien pour effectuer les tâches suivantes : réaliser une analyse textuelle et une étude comparative des exigences réglementaires dans les règlements d'ECCC pris en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*; créer une taxonomie et des définitions des termes relatifs aux exigences réglementaires aux fins de l'élaboration d'exigences réglementaires nouvelles et modifiées; élaborer des critères pour déterminer quels règlements pourraient être adaptés à la codification des règles ainsi que des moyens d'intégrer les principes de codification des règles à la rédaction des règlements d'ECCC.

- Après l'approbation, une proposition de contrat à attribuer à un professeur a été achevée et soumise à l'examen du conseil de l'approvisionnement d'ECCC en décembre 2021.
- Puisque ce n'est qu'en janvier 2022 que le conseil a donné sa réponse en transmettant des commentaires et demandant des modifications, ECCC a décidé de reporter le projet, car la demande de contrat devait être refaite afin de trouver une nouvelle ressource.
- Le contrat a été un facteur déterminant de la capacité à commencer les travaux du projet, car il est la pierre angulaire du projet et représente la majeure partie des travaux du projet (c.-à-d. l'embauche d'un professeur d'université à partir d'une liste colligée de six noms pour mener les travaux).

Leçons apprises :

- Il est essentiel de s'assurer que les ressources nécessaires sont déterminées en fonction de critères clairs et que leur volonté de conclure un contrat avec ECCC a été établie. Peu de professeurs se sont manifestés et ont déclaré leur intérêt pour le projet.
- Même si ECCC a fait une exception pour le professeur trouvé en raison de son expérience antérieure dans la fonction publique, la remise en cause inattendue du contrat relevée par le conseil et les retards contractuels qui en ont découlé n'ont pas permis de mener à bien le projet.
- Outre les risques contractuels, la pression exercée par les ressources internes et le roulement du personnel doivent être pris en compte dans la planification de projet

ECCC entend continuer à travailler à ce projet au-delà de la date de financement.